

COMMUNE DE BRETONCELLES

UNITE DISTRIBUTRICE

***RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE***



ANNEE 2022

***Bretoncelles, le 9 juin 2023
Le Maire***

Daniel CHEVÉE

Sommaire

1 Caractérisation technique du service public de l'eau potable

- 1.1 Organisation administrative du service
- 1.2 Estimation de la population desservie
- 1.3 Conditions d'exploitation du service
- 1.4 Prestations assurées dans le cadre du service
- 1.5 Nombre d'abonnements
- 1-6 Ressources en eau
- 1-7 Volumes mis en distribution et vendus
- 1.8 Le rendement réseau
- 1.9 Longueur du réseau
- 1.9.1 Indice linéaire de pertes

2 Tarification et recettes du service public

- 2.1 Fixation des tarifs en vigueur
- 2.2 Frais d'accès au service
- 2.3 Prix du service de l'eau potable
- 2.4 Le prix de l'eau (tarif hors redevance de pollution domestique)
- 2.5 Le prix de l'eau (tarif avec redevance de pollution domestique)
- 2.6 Recettes d'exploitation
- 2.7 Dépenses particulières de la Collectivité

3 Indicateurs de performance de service

- 3.1 Qualité de l'eau
- 3.2 Protection des ressources en eau
- 3.3 Connaissance et gestion patrimoniale du réseau
- 3.4 Renouvellement des réseaux

4 Financement des investissements du service

- 4.1 Travaux payés au cours de l'exercice
- 4.2 Branchement en plomb
- 4.3 Etat de la dette
- 4.4 Amortissements réalisés

5 Action de solidarité et de coopération décentralisée

- 5.1 aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'Eau potable pour l'exercice 2020

1) Caractérisation technique du service public de l'eau potable

1.1 Organisation administrative du service

L'alimentation en eau potable sur le territoire de la collectivité est assurée par :

- la commune de Bretoncelles
- le Syndicat Perch-Est
- la Commune de St Victor de Buthon
- La Société Fermière de Mamers (Dorceau)
- Véolia (Commune de Sablons sur Huisne)

La collectivité dépend de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

La commune produit de l'eau et en achète aux Communes de Saint Victor de Buthon et de Sablons sur Huisne. Les autres collectivités assurent elles-mêmes la gestion des hameaux qu'elles desservent.

1.2 Estimation de la population desservie

La population desservie est estimée à 1300 habitants

1.3 Conditions d'exploitation du service

Le service, exploité en régie, est assuré sur le territoire de la Commune qui bénéficie aussi d'un service d'assainissement collectif.

1.4 Prestations assurées dans le cadre du service

La collectivité prend en charge :

Gestion du service :

- application du règlement du service,
- fonctionnement,
- surveillance et entretien des installations,
- relevés des compteurs

Gestion des abonnés :

- accueil des usagers,
- facturation,
- traitement des doléances des clients

Mise en service des branchements

- fourniture des compteurs
- surveillance des travaux



Entretien

- de l'ensemble des ouvrages,
- des branchements,
- des canalisations,
- des clôtures,
- des compteurs
- des équipements électromécaniques,
- des ouvrages de traitement,
- des vannes,
- du génie civil,
- des espaces verts,

Renouvellement :

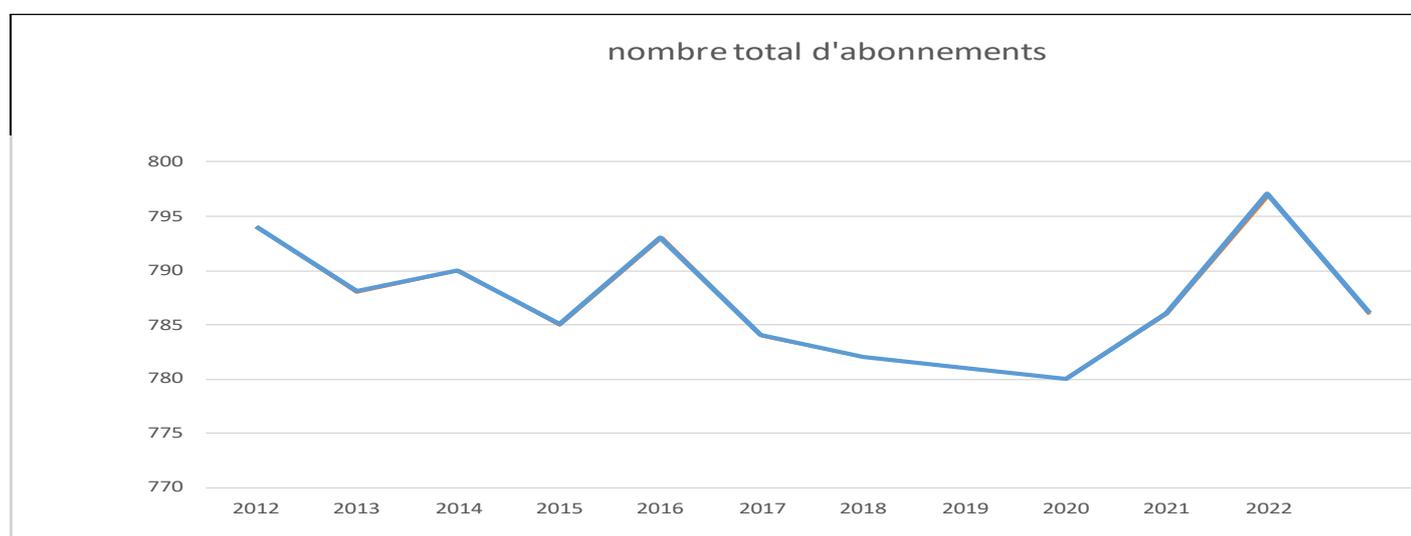
- de l'ensemble des ouvrages
- des branchements
- des canalisations,
- des clôtures
- des équipements électromécaniques
- des ouvrages de traitement
- des vannes
- du génie civil



1.5 Nombre d'abonnements

En application de l'article L.213-10-3 du Code de l'environnement, les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique

Abonnements	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2022
Nombre d'abonnements domestiques	746	744	746	743	749	741	739	739	740	747	747	0 %
Nombre d'abonnements non domestiques	48	44	44	42	44	42	42	42	40	39	39	0 %
Nombre total d'abonnements	794	788	790	785	793	783	781	781	780	786	786	0 %



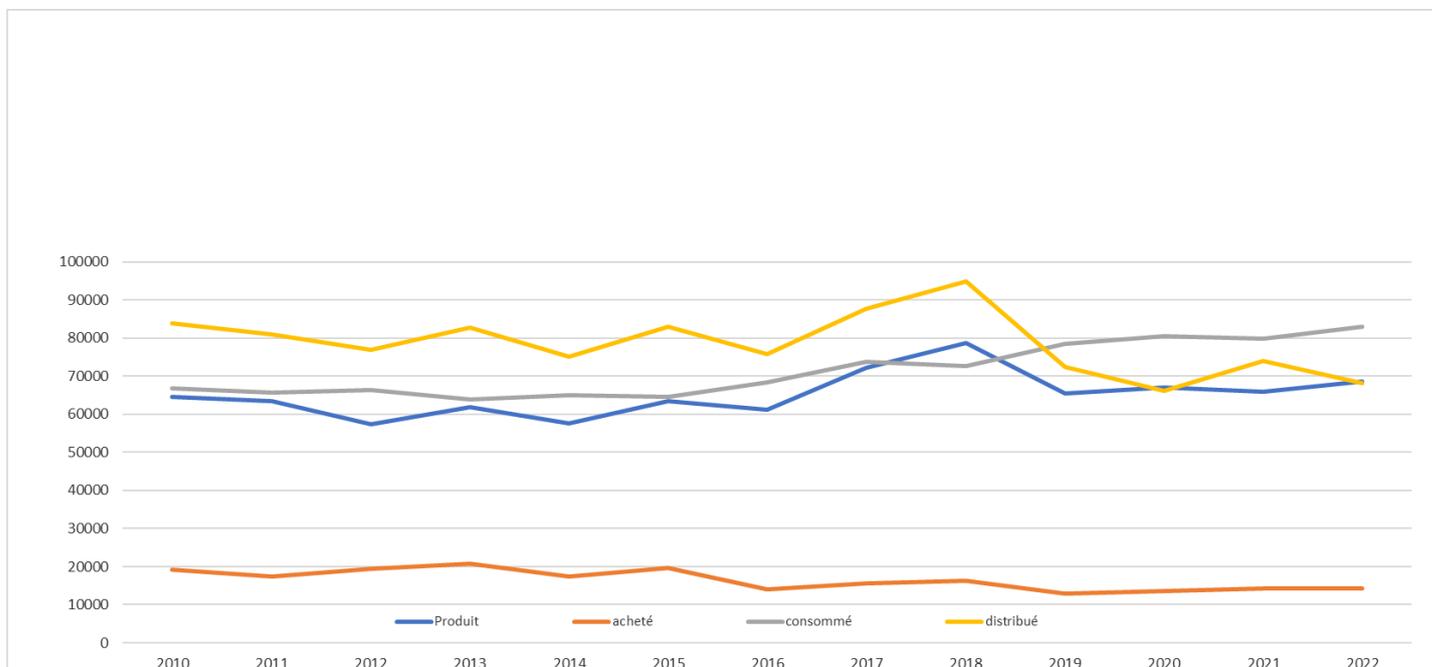
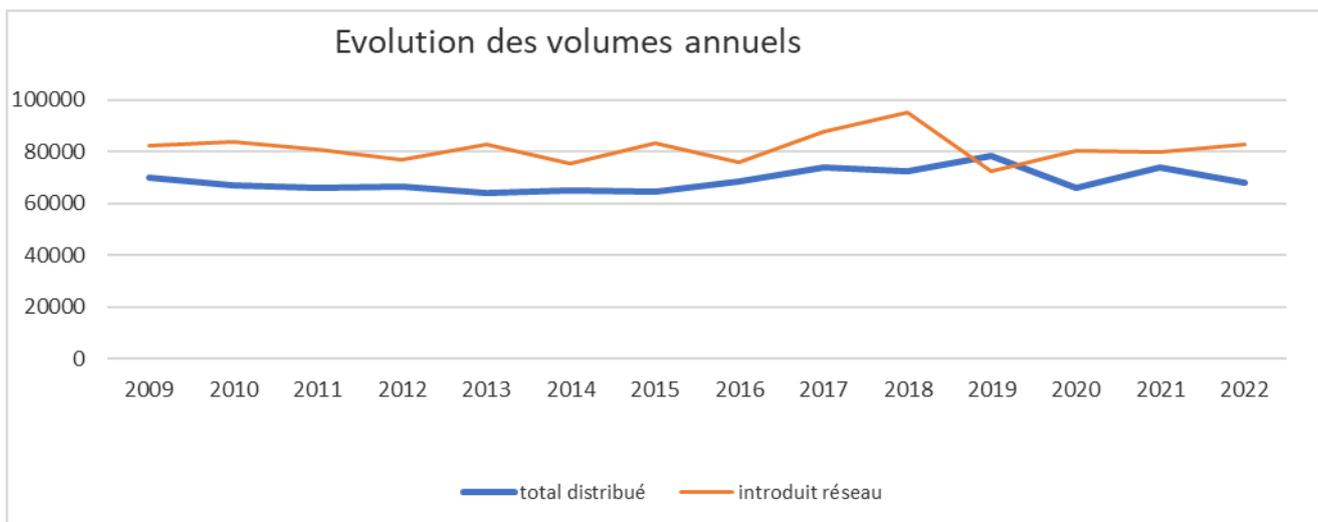
Commune et lieu dit	Nature	Volume prélevé										
		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
BRETONCELLES « Le Verger »	Forage	57435	61955	57696	63362	61715	72128	78660	65461	66946	65840	68624

Désignation de la station	Capacité	Description
Station du Verger (Bretoncelles)	75 m3/ h	Pompage-stérilisation (Chlore) diagnostic fait en 1998

	Importé (m3)										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Importation depuis											
Saint Victor de Buthon	14072	15859	12380	15160	10546	12221	12856	9485	10077	10781	10841
Coulonges les Sablons	5345	4860	5140	4500	3550	3419	3500	3500	3500	3500	3500
total	19417	20719	17520	19660	14096	15640	16356	12985	13577	14281	14341

Total des ressources	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2021/2022
Ressources propres	57435	61955	57696	63362	61715	72128	78660	65461	66746	65840	68624	+4.23 %
importations	19417	20719	17520	19660	14096	15640	16356	12985	13577	14281	14341	+0.42 %
total	76852	82674	75216	83022	75811	87768	95016	78446	80523	79761	82965	+4.01 %

Volumes (m3)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2020/2021
Produit	57435	61955	57696	63362	61715	72128	78660	65461	66946	65840	68624	+4.23 %
Importé	19417	20719	17520	19660	14096	15640	16356	12985	13577	14281	14341	+0.42 %
Vendu en gros	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0
Mis en distribution	76852	82674	75216	83022	75811	87768	95016	78446	80523	79761	82965	+4.01 %
Vendu aux abonnés domestiques	60674	56663	56726	52300	56975	57562	56525	58305	54042	61562	56870	-7.62 %
Vendu aux abonnés non domestiques	3429	3214	3347	2989	1605	2264	2312	2305	1774	2898	1893	-34.68 %
Volumes consommés non comptés	0		0	4000	4000	7000	7000	4000	5000	3000	3000	0
Volumes de service-besoin d'usine	0	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	0 %
Bâtiments communaux	2196	2107	2882	3400	3745	5031	4806	5820	3408	4606	4383	-4.84%
Total distribué	66299	63984	64955	64689	68325	73857	72643	72430	66224	74066	68146	-7.99%



NOMBRE DE FUTES D'EAU PAR AN	
2012	8
2013	11
2014	3
2015	7
2016	4
2017	7
2018	11
2019	3
2020	2
2021	2
2022	10

dix fuites ont été réparées.

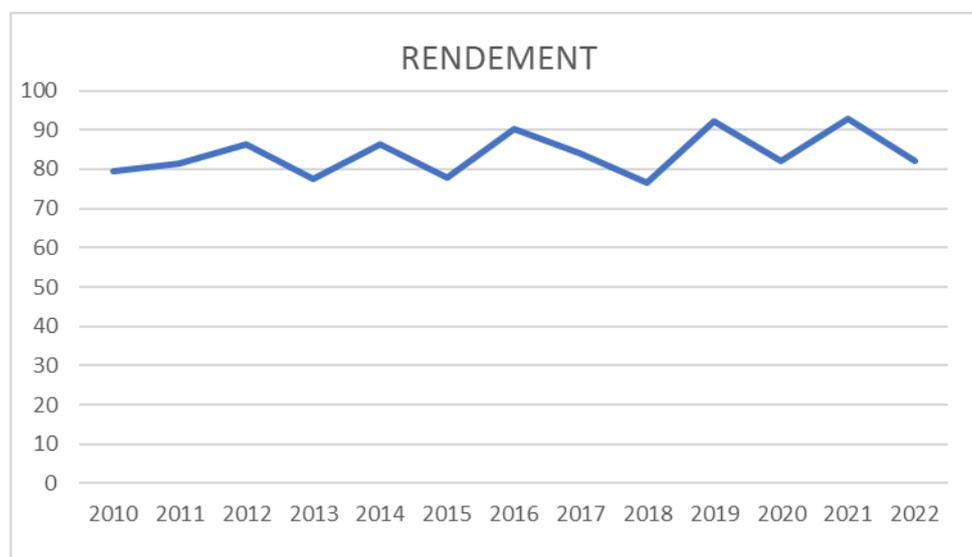


1.8 Le rendement réseau

Le rendement réseau est le rapport entre le volume vendu et le volume introduit en réseau.

En zone rurale, les rendements de réseaux sont considérés comme très bons lorsqu'ils atteignent 75 %.

Rendement du réseau	2012 (m3)	2013 (m 3)	2014 (m3)	2015 (m 3)	2016 (m 3)	2017 (m 3)	2018 (m3)	2019 (m3)	2020 (m3)	2021 (m3)	2022 (m3)
Volume vendu	66299	63984	64955	64689	68325	73857	72643	72430	66224	74066	68146
Volume introduit dans le réseau	76852	82674	75216	83022	75811	87768	95016	78446	80523	79761	82965
Rendement	86.26 %	77.39 %	86.36 %	77.92 %	90.12 %	84.15 %	76.45 %	92.34 %	82.24 %	92.86 %	82.13 %

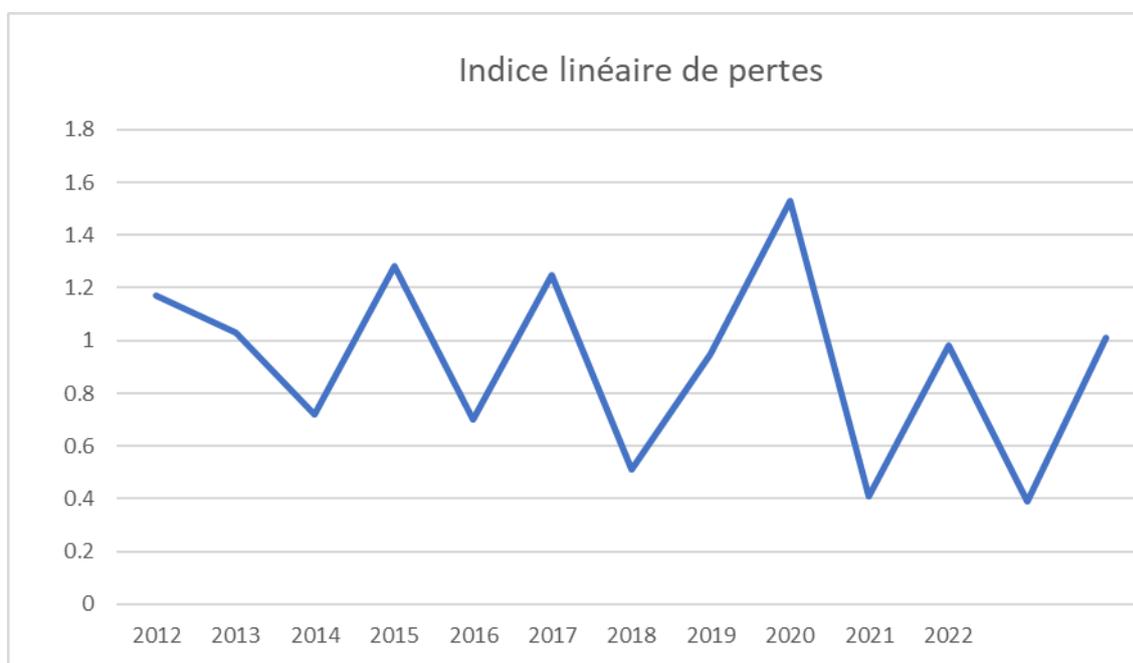


1.9 Longueur du réseau

	2012-2021	2022	Variation %
Linéaire du réseau hors branchement en km	40 Kms	40 kms	0 %

1.9.1 Indice linéaire de pertes en réseau :

années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
m3 Mis en réseau	76852	82674	75216	83022	75811	87 768	95016	78443	80523	79761	82965
m3 distribués	66299	63984	64955	64689	68325	73857	72643	72430	66224	74066	68146
Linéaire de réseaux	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Indice linéaire de pertes	0.72	1.28	0.70	1.25	0.51	0.95	1.53	0.41	0.98	0.39	1.01



2.3 Prix du service de l'eau potable

Le prix comprend :

- une part fixe : l'abonnement
- une partie proportionnelle à la consommation de l'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. Les abonnements et les consommations sont facturées au vu des relevés et annuellement.

Redevance de pollution domestique

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'eau. Son montant, en euro par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

2.4 Le prix de l'eau (tarif hors redevance de pollution domestique)

Évolution du tarif de l'eau :

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1.739 €/m³

Part de la Collectivité	Désignation	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	Variation 2021/2022
Part fixe € HT/an	Abonnement	66.50	67.50	68.50	69.00	70	71	72	73	74	74	76	+2.7%
Part proportionnelle €HT/m ³	De 0 à	0.90	0.92	0.94	0.96	0.98	1.00	1.02	1.04	1.06	1.06	1.10	+3.77%

	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	Variation 2021/2022
Facture pour 120 m ³ €HT	174.50	177.9	181.30	184.2	187.6	191.00	194.4	197.80	201.20	201.20	208	3.38 %
Total TTC	184.10	187.68	191.27	194.33	197.92	201.50	205.09	208.68	212.27	212.27	219.44	3.14 %

La part fixe de l'abonnement représente 36.53 % de la facture, hors Agence de l'Eau. (le taux maximum autorisé est de 40 %). Le prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ est de 1.829 € TTC/m³ (hors redevance pollution et taxe SDE)

2.5 Le prix de l'eau (tarif avec redevance de pollution domestique)

Évolution du tarif de l'eau :

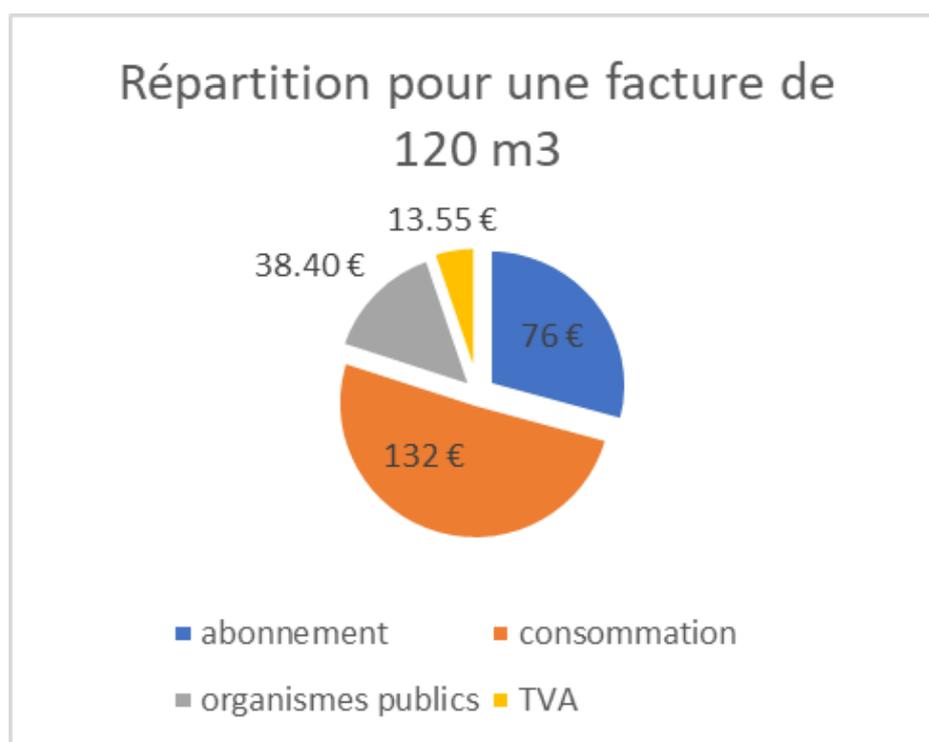
Une taxe du Syndicat Départemental de l'Eau est appliquée depuis le 1er janvier 2013. Elle a été fixée par cette organisme à 0.02 € du m³ consommé. Cette nouvelle taxe appliquée sur les factures des abonnés est reversée intégralement au Syndicat Départemental de l'Eau.

Composantes de la facture d'un usager de 120 m3

Prix théorique du m3 pour un usager consommant 120 m3 : 2.077 €/m3

Part de la Collectivité	Désignation	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	Variation 2021/2022
Part fixe € HT/an	Abonnement	66.50	67.5	68.5	69.00	70.00	71	72	73	74	74	76	2.70 %
Part proportionnelle €HT/m3	De 0 à	0.90	0.92	0.94	0.96	0.98	1.00	1.02	1.04	1.06	1.06	1.10	3.77%
Redevances et taxes	Redevance pollution domestique	0.310	0.310	0.31	0.30	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0 %
	SDE		0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0 %

	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	Variation 2021/2022
Facture pour 120 m3 €HT	174.50	177.90	181.30	184.20	187.6	191.00	194.4	197.80	201.2	201.2	208	3.38 %
Redevance de pollution domestique et SDE € HT	37.2	39.60	39.60	38.40	38.4	38.4	38.4	38.4	38.4	38.4	38.4	0 %
Total TTC	223.35	229.46	233.05	234.84	238.43	242.01	245.6	249.19	252.78	252.78	259.95	2.84 %



2.6 Recettes d'exploitation

Recettes d'exploitation

Vente d'eau, contre valeur pollution, taxe SDE	:	138 494.97 €
Amortissement de subventions	:	1 558.00 €
Excédent antérieur	:	37.914,87 €
Travaux (dépose de compteurs)	:	639.88 €
Produits exceptionnels	:	4.07 €
Reprise sur dépréciation	:	3.400,00 €
Total des recettes d'exploitation 2021	:	182 011.79 €

2.7 Dépenses particulières de la Collectivité

Dépenses de volume importé 2022 : 9 775.40 €

3 Indicateurs de performance de service

3.1 Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la santé publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la DDASS. Parallèlement, la commune vérifie la qualité de l'eau distribuée par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire

Bilan sanitaire DDASS	Nombre	Non conforme	observations
Analyses bactériologiques	14	0	
Analyses physico-chimiques	14	0	
Analyses pesticides	1	0	

3.2 Protection des ressources en eau

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

	0 %	Aucune action
	20 %	Études environnementales et hydrogéologies en cours
	40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
➔	50 %	Dossier déposé en Préfecture
	60 %	Arrêté préfectoral
	80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrain acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable est de : **50 %**

3.3 Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages – réservoirs, stations de traitement, pompages... ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007

		Nombre de points	Points obtenus
	Absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de	0	
➔	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10
➔	Mise à jour du plan au moins annuelle	10	10
➔	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10	10
	Connaissances pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	
➔	Localisation et descriptions des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses,	10	10
	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	
➔	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
➔	Existence et mise en œuvre du programme pluriannuel de renouvellement des branchements	10	10
➔	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur trois ans)	10	10
➔	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
	TOTAL	100	80

3.4 Renouvellement des réseaux

Des travaux de remplacement des canalisations ont été terminés en 2016, Rue Roger Calbris, Rue Lucien David.

4 Financement des investissements du service

4.1 Travaux payés au cours de l'exercice

Objet des travaux	Montant des travaux	Subventions accordées	A la charge de la collectivité
Station épuration : canne	1270.00	0	1270.00
Protection du captage du Verger	6731.21€	0	3731.21€

Travaux prévus en 2022 :

Acquisition de compteurs, protection du captage du Verger, Réseau la Donnette

4.2 Branchement en plomb

Il restait avant le début des travaux 13 branchements en plomb. Tous ces branchements ont été supprimés en 2011.



4.3 Etat de la dette

Un emprunt de 300.000 € a été souscrit en 2010 selon les modalités suivantes :

Le taux est de 3.61 %, échéance trimestrielle, sur 20 ans

Le premier remboursement s'est effectué en avril 2011.

Un emprunt de 100.000 € a été souscrit en 2012 selon les modalités suivantes :

Le taux est de 4.95 %, échéance trimestrielle, sur 15 ans

Le premier remboursement s'est effectué en août 2012.

Capital remboursé en 2022 : 22 371,54 €

Intérêts remboursés en 2022 : 6.918,80 €

4.4 Amortissements réalisés

Le montant des amortissements en 2022 est de 22989 €

5 Action de solidarité et de coopération décentralisée

5.1 aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

Montant des abandons de créances en 2022 : 319.14 €

Nombre de demandes d'abandons de créances reçues : 1